

Zeitschrift: Arbido
Herausgeber: Verein Schweizerischer Archivarinnen und Archivare; Bibliothek Information Schweiz
Band: 15 (2000)
Heft: 9

Artikel: Dossier Jura : interview de Michel Hauser, chef de l'Office du patrimoine historique
Autor: Hauser, Michel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-768971>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DOSSIER JURA

INTERVIEW DE MICHEL HAUSER, CHEF DE L'OFFICE DU PATRIMOINE HISTORIQUE

ARBIDO: Dans le domaine du patrimoine, le Canton du Jura s'est doté d'une organisation particulière. Présentez-nous l'Office du patrimoine historique.

Michel Hauser: L'Office du patrimoine historique, rattaché au Département de l'éducation, a été mis sur pied à l'entrée en souveraineté de la République et Canton du Jura. L'Assemblée constituante a voulu en l'occurrence réunir les différents secteurs qui touchent au patrimoine (archéologie, conservation des monuments, archives cantonales, bibliothèque cantonale, protection des biens culturels, contacts avec les musées, etc.), ce qui a conduit à la création de cet office, qui n'a pas vraiment d'équivalent en Suisse.

La volonté de mettre en place une administration décentralisée a fait que cette unité administrative a été établie à Porrentruy, au cœur de cette cité qui passe de longue date pour la capitale culturelle du Jura. Cette situation était d'ailleurs favorable puisque la ville possédait des biens culturels importants, notamment la bibliothèque de l'Ecole cantonale, héritière des collections de l'ancien collège des Jésuites. De plus, Porrentruy était déjà le siège des Archives de l'ancien Evêché de Bâle. L'implantation de l'Office du patrimoine historique à Porrentruy a été confirmée en quelque sorte par la restauration de l'Hôtel des Halles, vaste bâtiment du XVIII^e siècle dans lequel ce service a repris ses quartiers en 1997, au terme de quatre années de travaux. On peut donc dire que l'Hôtel des Halles est devenu un véritable pôle de recherche historique et d'animation culturelle pour le Canton du Jura.

Dans le secteur des Archives aussi, la situation du Jura est différente de celle des autres cantons.

Effectivement, les Archives sont organisées de manière particulière dans le Canton du Jura. A l'Office du patrimoine historique sont rattachées les Archives de la République et Canton du Jura, sous la responsabilité de l'archiviste cantonal, François Noirjean. Mais il faut faire état encore d'autres services,

notamment du Service des archives et de la documentation, qui dépend de la Chancellerie cantonale. On mentionnera en outre les Archives de l'ancien Evêché de Bâle, qui ont le statut de fondation gérée par trois cantons: le Canton de Berne, le Canton du Jura, qui sont les deux cantons fondateurs, et, depuis 1997, le Canton de Bâle-Campagne. Enfin, on signalera que des fonds concernant l'histoire jurassienne sont conservés aux Archives de l'Etat de Berne.

Présentez-nous le Centre d'études et de recherches.

Le Centre d'études et de recherches – le CER – a été institué en 1986 par ordonnance du Gouvernement pour concrétiser la volonté de concertation entre les services de l'Etat d'une part, les principales associations culturelles du pays jurassien d'autre part. Pratiquement, le CER consiste en une commission regroupant d'une part les représentants des services de l'Etat engagés dans la conservation du patrimoine et les affaires culturelles ainsi que du Service de la coopération, d'autre part des représentants des principales associations actives dans ces domaines.

Les séances du CER ont pour but principal de favoriser l'échange d'informations entre ces différents acteurs de la culture et de définir un certain nombre d'actions, ou du moins d'orientations, en matière de politique culturelle, à l'intention des autorités cantonales.

L'activité du CER se traduit notamment, par la publication d'un annuaire qui a

pour titre *Jurassica*. Cette revue se caractérise par un sommaire en deux volets: d'abord des rapports administratifs des services, sections et associations représentés dans la commission, ensuite des contributions scientifiques en rapport avec des fonds conservés à l'Office du patrimoine historique ou dans des institutions liées au CER, contributions qui mettent en valeur des travaux de recherche récents.

En plus de votre fonction de chef de l'Office du patrimoine historique, vous êtes actuellement le délégué aux affaires culturelles du Canton du Jura.

La gestion des affaires culturelles a été confiée au chef de l'Office du patrimoine historique en 1997, à la suite du départ en retraite du titulaire en charge du poste de délégué aux affaires culturelles, M. Gilbert Lovis. Cette décision a été prise par le Gouvernement dans le cadre de la réforme administrative qui débutait alors. Elle est toujours en vigueur. Effectivement, donc, j'occupe depuis plus de trois ans, à mi-temps, la charge de responsable des affaires culturelles. Cependant, actuellement, une discussion a cours à ce sujet, à l'initiative de certaines associations culturelles qui souhaitent que le poste soit repourvu à plein temps. Par décision du Parlement prise en décembre 1999, des «états généraux de la culture» ont été convoqués en date du 16 juin dernier pour faire le bilan de la politique culturelle jurassienne et pour discuter de la problématique du poste de délégué aux affaires culturelles. Dans ce contexte, une étude a été demandée à M. le professeur Jean-Yves Pidoux, de l'Université de Lausanne, qui va rendre ses conclusions dans le courant de l'automne. Sur ces bases, le Gouvernement puis le Parlement pourront reprendre le dossier, soit pour confirmer l'option prise en 1997, soit pour l'infléchir dans un autre sens.

Parlez-nous donc de la politique culturelle dans le canton du Jura.

La République et Canton du Jura, depuis l'entrée en souveraineté en 1979,

MERCI

Die ARBIDO-Redaktion bedankt sich sehr herzlich bei François Noirjean, dessen grosse, zuverlässige Arbeit das Zustandekommen des vorliegenden DOSSIERS JURA ermöglicht hat.

LESER/INNENBRIEFE COURRIER DES LECTEURS

ARBIDO, Büro Bulliard
Daniel Leutenegger, CH-1792 Cordast
Fax: +41 (0)26 684 36 45
E-Mail: 102212.1125@compuserve.com

fonde son action culturelle sur quelques principes de base, tout en s'appuyant bien évidemment sur les dispositions constitutionnelles et légales, notamment l'article 42 de la Constitution. En tête de ces principes figure celui de subsidiarité, consistant à laisser aux particuliers, aux associations privées et aux communes toutes les tâches qu'ils peuvent remplir d'eux-mêmes; autrement dit, «pas de culture d'Etat», pour reprendre une formule utilisée dès les débats de l'Assemblée constituante jurassienne. Cependant – et c'est un autre principe –, le Canton prend en compte l'intérêt public, notamment pour ce qui est de ses engagements financiers, mais aussi pour ce qui est de l'octroi de prix concourant à l'affirmation ou au rayonnement du pays, comme le Prix jurassien des arts, des lettres et des sciences.

Quant au souci de concertation entre l'Etat et ses services d'une part, les acteurs culturels d'autre part, il se manifeste notamment par les travaux du CER dont nous venons de parler. Cette concertation a été peut-être plus développée à certaines périodes que maintenant, notamment quand était active la Fédération jurassienne des associations culturelles (FEJAC). Il est question maintenant de reconstituer un groupe-ment qui soit l'interlocuteur des autorités cantonales; les choses sont en train de



MICHEL HAUSER

Michel Hauser, né en 1955, a fait ses études à l'Université de Fribourg (licence en lettres). En 1979, il devient conservateur des monuments historiques de la République et Canton du Jura, fonction qu'il occupe jusqu'à fin 1995. A partir de 1996, il est le chef de l'Office du patrimoine historique. (Photographie zvg).

se mettre en place dans le contexte des démarches d'associations culturelles à propos de la politique culturelle jurassienne. En fait, et pour résumer, les trois principes qui sous-tendent la politique culturelle sont ceux de la subsidiarité, de l'intérêt public et de la concertation. Ces principes sont mis en application avec les moyens dont le Canton du Jura dispose, qui sont les moyens d'un canton de 70 000 habitants, autrement dit ceux d'une grande ville de Suisse romande. Il ne faut pas perdre de vue cet ordre de grandeur.

Pourtant, les efforts du Canton sont bien réels puisque quelque 1 800 000 francs de subventions sont octroyés annuellement à partir du budget cantonal, sans compter encore les contributions allouées par le biais des fonds de Loterie à disposition du Gouvernement ou directement par la Délégation jurassienne à la Loterie romande.

Donc, au total, l'on peut considérer que les acteurs culturels en pays jurassien bénéficient d'appuis à hauteur de quelque 2 800 000 francs par année. Je me base sur les chiffres de 1999, et ces chiffres, je le précise, n'incluent pas les sommes à disposition pour la conservation des monuments et pour les biens culturels.

Si l'on ajoute les subsides alloués pour la conservation des monuments et l'archéologie (225 000 francs en 1999), les subventions en faveur de la Fondation des Archives de l'ancien Evêché de Bâle (165 000 francs), les investissements consentis pour le fonctionnement des institutions cantonales comme le Musée jurassien des sciences naturelles ou la Bibliothèque cantonale, si l'on inclut encore les engagements culturels imputés au Service cantonal de la coopération, ainsi que le budget de fonctionnement de l'Office du patrimoine historique, on peut alors parler de 4 à 5 millions consacrés annuellement, au plan cantonal, à la culture au sens large du terme.

Quels sont les grands projets du Canton du Jura en rapport avec le patrimoine? Evoquons d'abord quelques-uns de ceux qui ont été menés à bien récemment. Je parle ici uniquement des réalisations qui ressortissent à l'Office du patrimoine historique et à ses différentes sections, en soulignant d'abord que pratiquement chaque année nous apporte son lot de projets et de réalisations d'importance. Ainsi, en 1998, l'Office du patrimoine

historique, par son archiviste, a été impliqué dans la commémoration du 150^e anniversaire de l'Etat fédéral. En 1999, l'Office du patrimoine historique a été responsable de la commémoration du Millénaire de la donation de l'abbaye de Moutier-Grandval à l'Eglise de Bâle, manifestation qui a suscité quantité d'événements culturels et autres animations durant toute l'année.

Cette année 2000 a été marquée, du moins pour le premier semestre, par la présence du Canton du Jura en qualité d'hôte d'honneur du Salon international du livre et de la presse à Genève. Il est revenu au chargé des affaires culturelles, donc au chef de l'Office du patrimoine historique, de conduire cette opération de présentation et d'information culturelle jurassienne en dehors de nos frontières.

Cela étant, les projets ne manquent pas dans chacun des secteurs. Dans le domaine archéologique, des recherches se poursuivent depuis plus de 15 ans maintenant sur le tracé de la route nationale Transjurane. Les fouilles se font au fur et à mesure de l'avancement du chantier, et se poursuivent avec le concours de nombreux collaborateurs, plus d'une centaine à la belle saison. Dieu sait d'ailleurs, après avoir trouvé des ossements de mammoth l'année passée, sur quel os nous allons tomber cette année! Cela pour dire que la prospection archéologique réserve par définition des surprises qu'il s'agit de gérer et d'intégrer dans l'administration et dans les budgets.

Dans le domaine de la conservation des monuments, on peut relever que plusieurs chantiers d'importance sont en cours ou vont s'ouvrir. Ils portent sur des monuments au sens traditionnel du terme, ainsi la restauration du château de Delémont, mais aussi sur des monuments d'origine plus récente, comme le viaduc ferroviaire de Saint-Ursanne. Dans ce domaine également, il faut signaler que certains travaux de révision d'inventaires sont à l'étude, notamment en ce qui concerne la mise à jour du Répertoire cantonal des biens culturels. La Bibliothèque cantonale a, quant à elle, le projet pour 2001 de monter en collaboration avec les Archives cantonales une exposition consacrée à l'homme de lettres et professeur Auguste Viatte, Jurassien qui fut en ce siècle un spécialiste des littératures francophones mondialement reconnu; cela implique un



L'Hôtel des Halles à Porrentruy, siège de l'Office du patrimoine historique.
(Photographie Office du patrimoine historique, Porrentruy).

certain nombre de travaux préparatoires d'une ampleur considérable. Cette perspective n'exclut pas de poursuivre les travaux de mise en valeur de certains fonds, notamment le Fonds ancien de la Bibliothèque cantonale. Cette mise en valeur s'est concrétisée déjà par la parution, en 1999, d'un catalogue des manuscrits médiévaux, document élaboré selon les règles scientifiques définies au plan suisse, et cette année encore sortira de presse un catalogue des incunables, qui révélera l'importante collection d'incunables conservés dans ce Fonds. La Bibliothèque cantonale, au demeurant, doit faire face à certains travaux liés à l'informatisation, notamment l'établissement de catalogues en réseau impliquant les bibliothèques actives dans le canton. Une coordination suivie a d'ailleurs été instaurée récemment entre les différentes bibliothèques établies sur le territoire cantonal, par le truchement d'une commission *ad hoc*.

Quant au domaine des archives, il ne manque pas, lui non plus, de matière première. Reste à poursuivre l'effort de conditionnement, encore inachevé, des fonds d'archives se trouvant à l'Office du patrimoine historique; on pense là en premier lieu aux archives des districts, mais également aux fonds privés qui ont été progressivement recueillis depuis l'entrée en souveraineté. L'exposition Viatte de l'année prochaine fournira ainsi l'occasion de présenter la richesse

du fonds reçu des héritiers de ce grand intellectuel jurassien.

Par ailleurs, les Archives sont confrontées, chez nous comme ailleurs, au défi majeur que constitue actuellement la définition d'une politique de gestion des nouveaux supports d'information. A cet égard, on peut relever qu'un groupe de travail a été mis sur pied dans le cadre de l'administration cantonale pour définir une pratique en la matière et assurer la sauvegarde des documents actuels.

Tous ces projets se font, bien entendu, par les forces propres au Canton, et au plan cantonal, mais on essaie de leur donner également un relief «extra-jurassien», dans la mesure où ces projets doivent contribuer au rayonnement du Canton à l'extérieur. De ce point de vue, on peut relever que l'administration cantonale jurassienne se préoccupe de la dimension interjurassienne des projets qu'elle entreprend. D'ailleurs, sur ce plan interjurassien, on peut signaler qu'un groupement des musées du Jura et du Jura bernois vient d'être constitué, que les contacts sont réguliers entre les responsables des affaires culturelles des Cantons de Berne et du Jura, et que des contacts sont en train de se nouer dans le domaine des bibliothèques.

Le rayonnement, à l'extérieur, se fait aussi par le biais des accords de coopération que le Canton du Jura a passés avec différentes régions voisines ou plus lointaines, qu'il s'agisse du Haut-Rhin,

de la Communauté française de Belgique ou du Québec. C'est ainsi que des stagiaires ont été accueillis à l'Office du patrimoine historique, et le seront encore, en provenance de France ou d'autres pays.

Dans le secteur des archives, notamment, plusieurs stagiaires ont séjourné dans le Jura et œuvré aux Archives cantonales, soit dans le cadre des programmes Eurodyssée, soit pour le stage pratique en vue du diplôme de l'Ecole d'archivistique de Mulhouse, soit encore, l'année dernière, pour le travail pratique lié à la formation archivistique à l'Université Laval à Québec. Les deux étudiants québécois, en l'occurrence, ont travaillé au classement de détail et à la description du fonds Auguste Viatte. Une telle collaboration est d'ailleurs en passe d'être renouvelée pour le secteur de la Bibliothèque cantonale dans la perspective du colloque qui sera consacré à Auguste Viatte les 8 et 9 juin 2001 à Porrentruy.

Je m'en voudrais de conclure sans relever aussi l'excellence des relations entretenues par l'Office du patrimoine historique de la République et Canton du Jura et, plus généralement, par les institutions culturelles jurassiennes, avec les organismes et associations œuvrant au plan suisse. Le fait que l'Association des archivistes suisses ait choisi de tenir ses assises de l'an 2000 à Porrentruy en est une bonne illustration.